AIDE-MÉMOIRE

Avenir du Site Perregaux Etat de Vaud

cahier 1

KEYSTONE

1 / Préambule

L'incendie qui a détruit le bâtiment dit Perregaux, le 14 mai 2002, nous place devant une situation radicalement nouvelle. Un site, témoin de changements successifs, que l'on a pu croire devenu immuable, est soudain transformé en ruine. Il s'ouvre du même coup pour une nouvelle page de l'histoire.

Ce cahier, premier d'une série éditée dans le cadre de ce projet par le Département des infrastructures, propose une sorte " d'arrêt sur image " sur l'état des connaissances et l'avancement des études autour du site Perregaux, sur la Cité, à Lausanne. Les principales investigations effectuées sur les vestiges par des spécialistes sont en grande partie terminées. Par ailleurs, le cadre juridique, dans lequel les études à venir devront être menées, a été analysé.

Ces quelques pages doivent permettre à chacun de se faire une idée de l'état actuel du site Perregaux, de sa valeur ainsi que des possibilités de reconstruction pouvant être envisagées. Elles constituent un aide-mémoire pratique au service de la large réflexion qu'a voulue le Conseil d'Etat sur l'avenir du site Perregaux et sur le processus de reconstruction d'une salle pour le Grand Conseil.

Invitation à ouvrir le débat, cette brochure s'adresse à toutes les personnes concernées : députés, experts, professionnels et représentants du monde politique, des administrations et de la société civile avec ses associations. Elle est destinée d'abord aux participants du forum du 29 novembre 2002, première étape significative dans le processus de reconstruction. Les propositions qui émergeront des débats tenus lors du forum constitueront un apport précieux en vue des décisions à prendre concernant l'avenir du site Perregaux et la construction d'une nouvelle salle du Grand Conseil.

Eric Perrette, architecte cantonal

2 / Bref rappel historique

// UNE PLACE FORTE NATURELLE

Sise entre les deux rivières du Flon et de la Louve, l'éminence de la Cité offre des conditions naturelles favorables à l'établissement d'une communauté humaine. Des traces archéologiques, dont la plus ancienne remonte à la fin du Mésolithique (VIe millénaire avant notre ère), indiquent une occupation continue de ce site dès cette époque au moins.

À l'époque médiévale s'y dresse une citadelle, percée de cinq portes et comprenant deux artères principales, les actuelles rues Cité-devant et Cité-derrière, qui relient la Cathédrale (XIIIe siècle) au Château Saint-Maire (XIVe siècle). Ce dernier incarne rapidement le siège du pouvoir en hébergeant les baillis successifs installés par l'occupant bernois.

// L'URGENCE ET LA NÉCESSITÉ DE SIGNIFIER L'INDÉPENDANCE NOUVELLE

En 1803, date de l'indépendance vaudoise, le Petit Conseil - pouvoir exécutif de l'époque - entreprend de trouver, dans le Château, une salle de réunion pour le Grand Conseil, lequel avait été réuni pour la première fois le 14 avril. Mais le 24 avril, l'architecte Alexandre Perregaux présente son projet pour le siège du Parlement, un bâtiment inséré dans les murs de l'ancienne maison capitulaire qui fait face au Château. Dès le 6 mai, le Petit Conseil charge l'architecte d'entreprendre la réalisation de son projet, ce qui permettra une entrée en fonction aux alentours de 1805, soit deux ans à peine après la naissance du nouveau canton.

De style néo-classique, le projet comportait un péristyle formé de quatre colonnes flanquées de deux ailes. Il semble que seule l'une d'elles ait été réalisée, avant d'être démolie en 1833, lors de la construction du bâtiment du Tribunal d'appel (actuel n°6 de la place du Château).

Le plan du niveau principal se caractérise par une succession d'espaces contigus, progressivement décalés par rapport à l'axe de la façade d'entrée, qui conduit à la salle du Grand Conseil. En réutilisant habilement les fondements médiévaux existants, Perregaux parvient à créer une subtile relation, symbolique et formelle, entre le Château, siège du pouvoir exécutif, et le Parlement, siège du pouvoir législatif. Ce vis-à-vis deviendra plus véhément en 1845, quand les jardins du Château seront supprimés pour établir une place supérieure - l'esplanade actuelle - et une place inférieure, reliées par un grand escalier. En 1890, lors de la démolition de la Porte Saint-Maire, on abaissera à nouveau le niveau de la place inférieure de deux mètres, ajoutant un palier et une volée à l'escalier de 1845.

Dès le milieu du XIXe siècle, l'augmentation du nombre des députés - dont le nombre maximal sera de 237 en 1921 - met déjà en évidence la capacité limitée de la salle du Grand Conseil. À la fin du XXe siècle, celle-ci ne correspond plus aux exigences modernes du travail parlementaire, dont l'ampleur et la complexité n'ont cessé de croître[1].

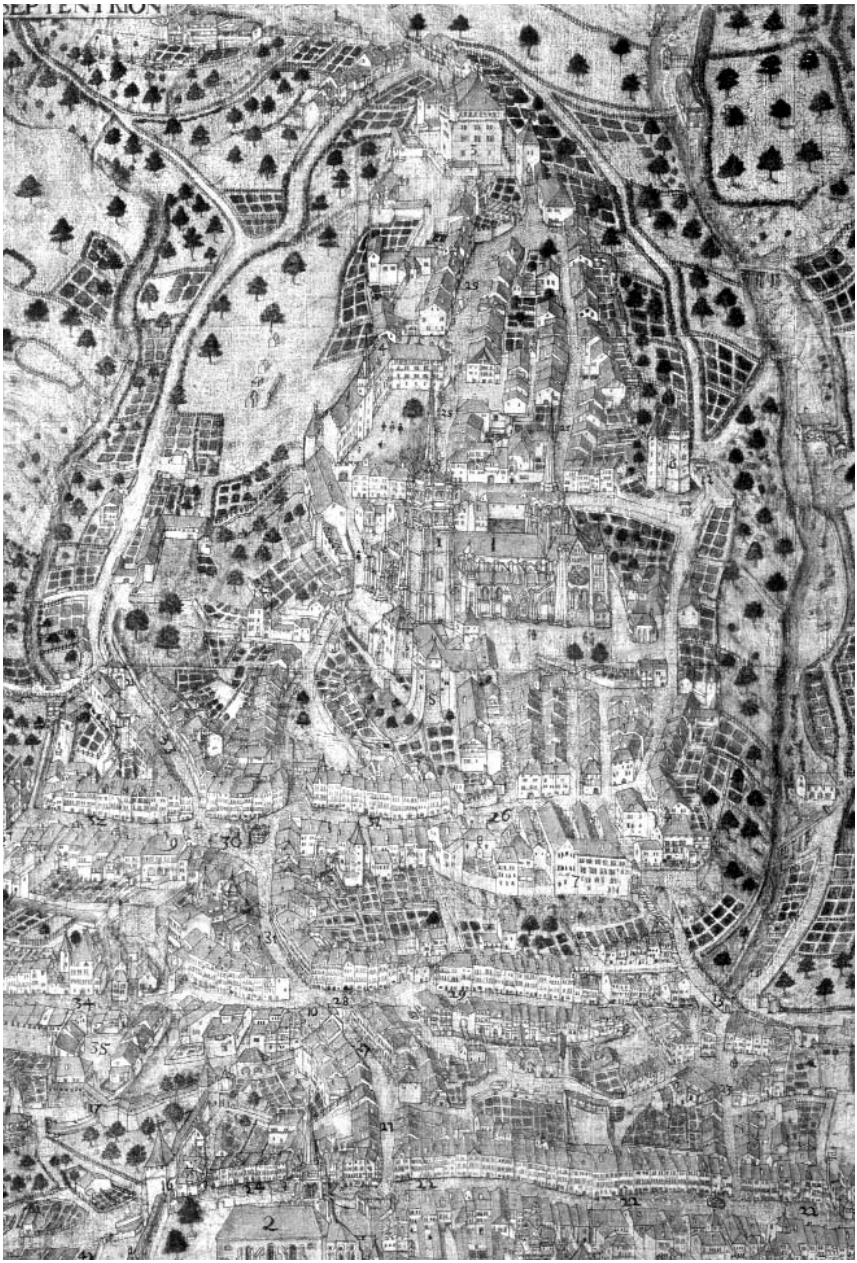

La Cité en 1638, selon David Buttet.

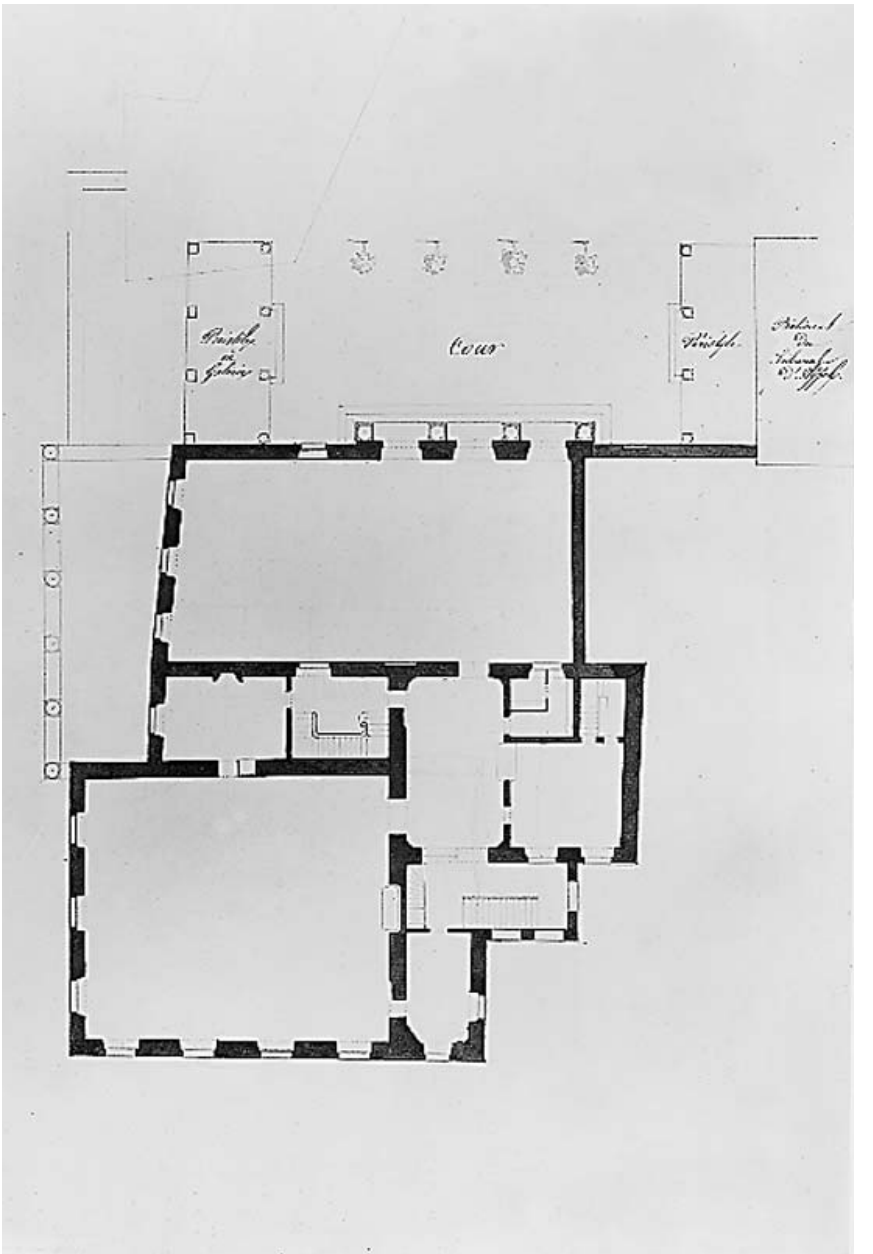

“Plan de distribution pour la Salle du Grand Conseil”, [par Alexandre Perregaux], s.d. [vers 1803], (ACV. S 34. SBE 132.131.04A). Détail.

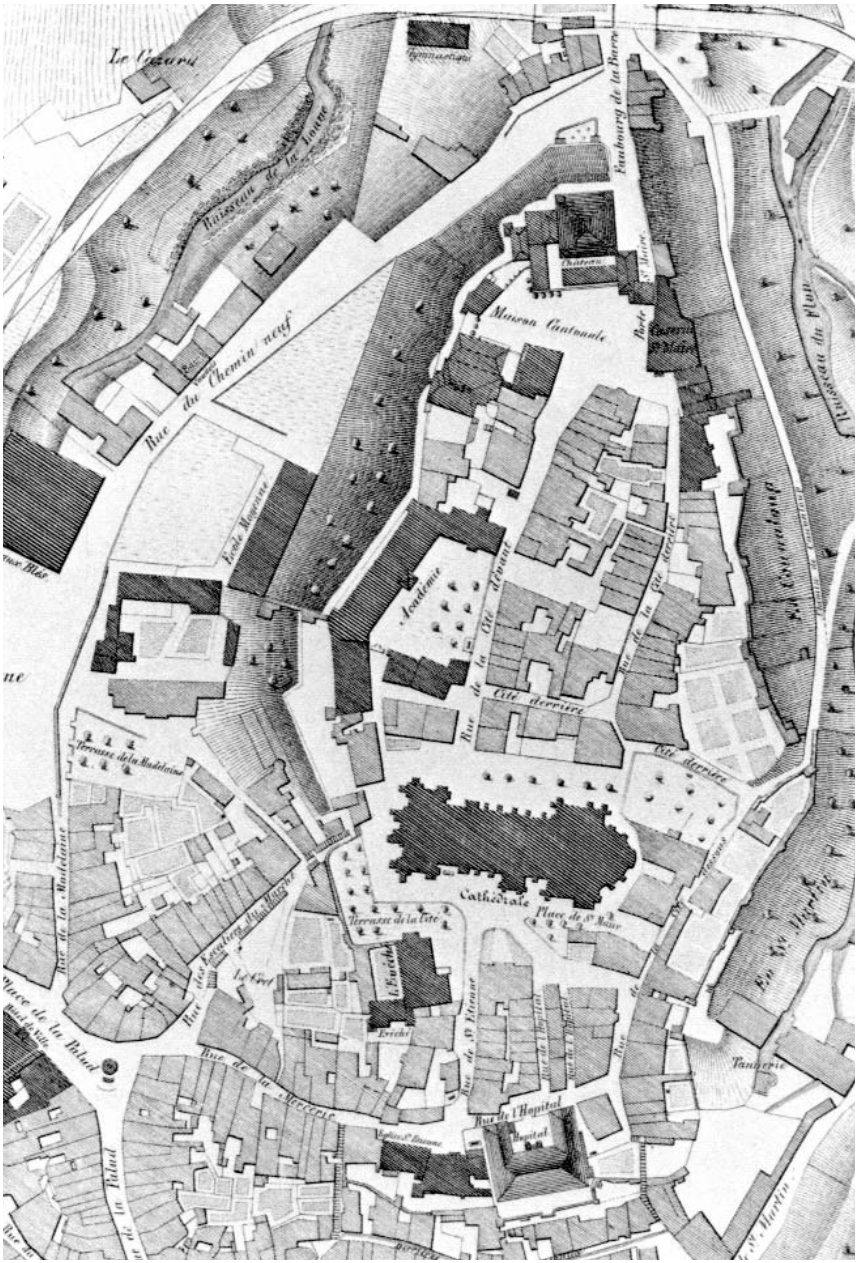

Plan de la Cité en 1838, selon la carte lithographiée du commissaire Berney.

1831

1845

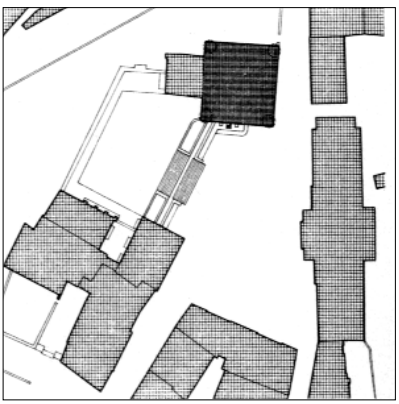

fin du XIXe siècle.

La place du Château

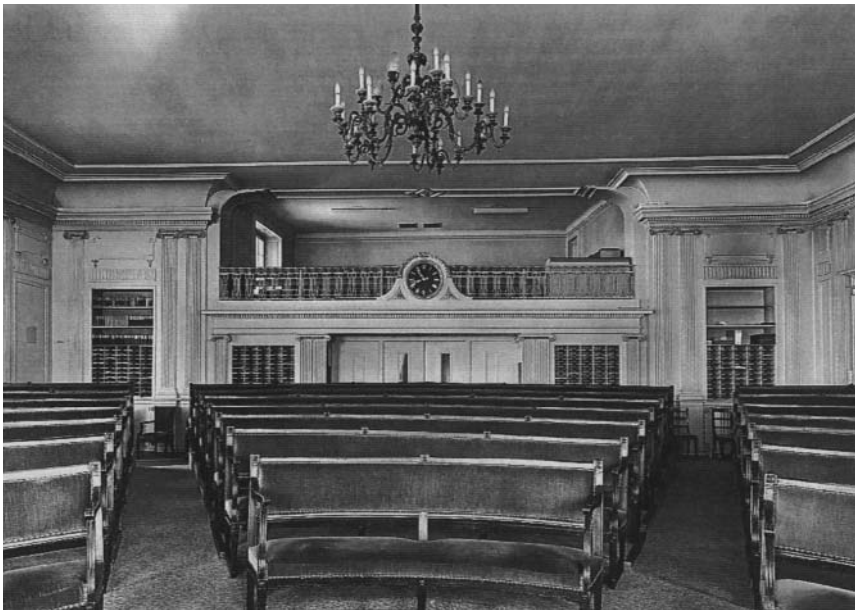

FIBBI

Vue intérieure de la grande salle en direction de la galerie, état en 1987.

FIBBI

Vue intérieure de la grande salle en direction de l'est, état en 1987.

3 / Développements récents

// LE CONCOURS DE 1994 ET LE MANDAT D'ÉTUDE DE 1997

En 1994, le Conseil d'Etat lance un concours d'idées visant à réorganiser, autour de la place du Château, les locaux affectés aux pouvoirs législatif et exécutif, ainsi qu'à une part importante de l'ordre judiciaire[2]. Il s'agit en particulier de définir l'implantation, la volumétrie et le principe d'organisation d'un nouveau Parlement. Parmi les neuf projets lauréats, sept prévoient d'installer celui-ci à l'endroit où s'élève, aujourd'hui encore, l'ancienne Ecole de Chimie, alors que deux prévoient de l'implanter sous l'esplanade du Château[3]. Aucun projet n'apportant une réponse globalement satisfaisante à ses yeux, le Conseil d'Etat décide de confier aux neuf équipes lauréates un mandat d'étude complémentaire. A l'issue de ce mandat complémentaire, fin 1997, la Commission d'évaluation recommande au Conseil d'Etat d'engager une procédure légalisant les intentions du Canton par le biais d'un plan d'affectation cantonal et de confier ce mandat au groupement d'architectes Jean-Baptiste Ferrari, Bernard Gachet et Patrick Mestelan dont le projet propose d'enchâsser la salle du Parlement entre le Château Saint-Maire et le bâtiment Perregaux, sous l'esplanade du Château, avec une entrée de plain-pied depuis la Place du Château.

À propos de ce projet, la Commission d'évaluation note que " la représentativité du Parlement, tant sur le flanc de la Cité (...) que du côté de la place, est correcte, sur un registre discret. Une dialectique délicate pourrait être établie avec l'ancien édifice de Perregaux, garante d'une certaine continuité historique et fonctionnelle "[4].

Tenant compte de la situation financière peu favorable et faisant au surplus remarquer que le processus d'élaboration d'une nouvelle Constitution, alors en cours, pouvait s'accompagner d'une redéfinition du nombre de députés au Grand Conseil, le Conseil d'Etat propose de repousser le début des études en vue de la réalisation du projet. Le Grand Conseil accepte cette proposition dans sa séance du 26 octobre 1999[5]. La détermination précise du programme des nouveaux locaux est ainsi reportée. Entre-temps, la restauration de l'enveloppe du bâtiment Perregaux est confiée au groupement d'architectes Jean-Baptiste Ferrari, Bernard Gachet et Patrick Mestelan. Ces travaux ont pour conséquence le déménagement du Grand Conseil, qui s'installe temporairement dans l'aula du Palais de Rumine.

// L'INCENDIE

L'ensemble de la démarche est cependant brutalement remis en question, le 14 mai 2002, par l'incendie qui ravage le bâtiment alors que les travaux de restauration touchent à leur fin.

Ce drame oblige à entreprendre une analyse approfondie des conditions nouvelles qui en découlent. Le Conseil d'Etat organise les travaux de déblaiement permettant d'analyser les vestiges et nomme une commission de programmation, chargée d'entreprendre une large réflexion sur l'avenir du site. Une motion, déposée par le député Eric Golaz et adoptée à une large majorité par le Grand Conseil le 10 septembre 2002, demande la construction rapide d'un nouveau bâtiment du Grand Conseil à la place de l'ancien bâtiment Perregaux.

Plan de la Cité-Dessus et de la place de la Cathédrale en 1974. Relevé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

4 / Analyse

// INVESTIGATIONS

Dans les jours qui suivent l'incendie, le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) du Département des infrastructures (DINF) constitue, sous la direction de François-Joseph Z'graggen, architecte au DINF, un groupe de mandataires spécialisés, aux fins d'établir une évaluation des vestiges et d'orienter les réflexions sur l'avenir de ce site. À cette commission informelle se joignent le professeur Bernhard Furrer, expert fédéral, le professeur Andrea Bruno, expert de l'UNESCO et membre du jury du concours de 1994 et de la commission d'évaluation du mandat d'étude complémentaire de 1997, Denis Weidmann, archéologue cantonal, Eric Teysseire, conservateur cantonal et Eric Perrette, architecte cantonal.

Les travaux, entrepris immédiatement après l'incendie, ont pour objectifs de sécuriser les lieux, à court et à long terme, ainsi que d'évaluer, de répertorier et d'évacuer les décombres. Le mobilier ayant réchappé à l'incendie est déposé au Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC). Cette opération de déconstruction partielle et minutieuse doit permettre aux spécialistes de documenter le bâtiment et d'assurer la conservation des éléments d'ouvrage dignes d'intérêt. Une toiture provisoire est mise en place pour protéger les maçonneries et les poutres en bois.

DELLA CASA

DELLA CASA

// CONSTAT HISTORIQUE

L'analyse[6] réalisée par les historiens Paul Bissegger et Dave Lüthi met en évidence l'importance des vestiges de maçonneries médiévales, retrace les phases de la conception et du chantier de construction du bâtiment entre 1803 et 1805, puis son évolution jusqu'en 1850. Elle porte ensuite son attention sur trois éléments remarquables :

> La salle du Grand Conseil, dont la disposition en hémicycle était dérivée de modèles issus de la Révolution française. Il s'agissait d'un exemple précoce en Suisse, dont le poêle en terre cuite ainsi que le décor en stuc et en bois peint selon la technique du faux-marbre ont hélas été entièrement détruits par l'incendie. Jusqu'alors, elle était la plus ancienne et la mieux conservée des salles de parlement du XIXe siècle en Suisse.

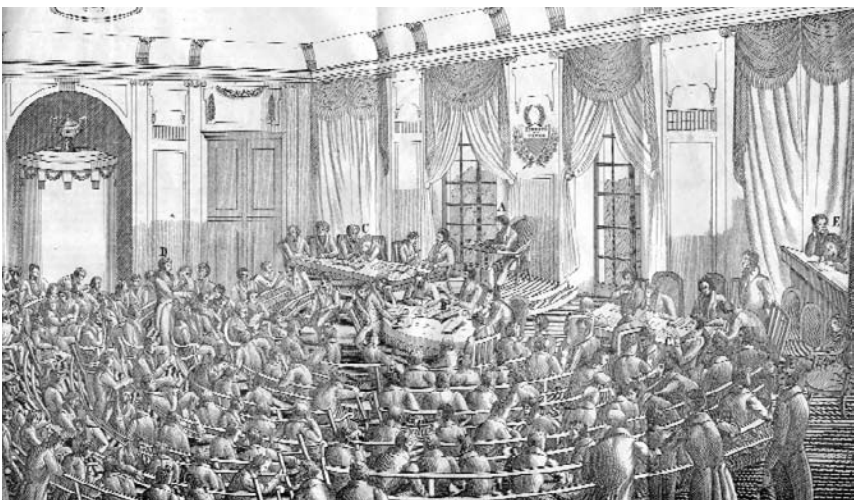

Assemblée constituante en 1832. Lithographie SPENGLER, publiée dans le *Le bon messager de l'an de grâce 1832* (AVL).

> La façade principale, au style néoclassique très pur. Elle est la première représentante de ce courant esthétique dans le canton de Vaud. Elle présente de multiples références, en particulier à la renaissance italienne et à l'architecture d'Andrea Palladio. Son état de conservation est satisfaisant.

> La salle dite " du péristyle ", qui servait de vestibule au Grand Conseil. Elle a également été le théâtre d'exercices militaires et a accueilli les jugements importants du Tribunal d'appel. L'originalité et la qualité de son pavage participent de la valeur exceptionnelle à cet espace.

La seconde partie du rapport des historiens étudie en détail l'évolution de l'immeuble de 1850 à nos jours. Elle relève que le bâtiment n'a subi que peu de modifications, le décor du fumoir en étant l'élément le plus remarquable. Par ailleurs elle recense divers projets de reconstruction qui ont été proposés durant ce laps de temps.

// CONSTAT ARCHÉOLOGIQUE

L'analyse présentée par le bureau AAM, représenté par Werner Stöckli, archéologue, relève que l'élément le plus ancien trouvé sur place est un pan du mur de l'enceinte, connu par les textes depuis les XIIe et XIIIe siècles. Sur ce pan de mur, plusieurs bâtiments à deux niveaux sur rez ont été construits successivement, jusqu'au XVIIIe siècle. Le plan Buttet de 1638 représente avec précision ces bâtiments, ce que les découvertes archéologiques ont confirmés.

Dans un premier temps, Alexandre Perregaux limita sa construction au strict périmètre des bâtisses médiévales. Il déposa la majeure partie des anciennes maçonneries du niveau 3 et réalisa son projet, à l'exception du vestibule dit " péristyle ", dans le périmètre des anciennes bâtisses. La façade Nord de cet état provisoire du bâtiment était composée d'une porte et de quatre fenêtres monumentales, chacun de ces éléments étant divisé par une travée à mi-hauteur. Cette façade, inconnue avant l'incendie, est devenue inutile au moment de la construction du vestibule : ses fenêtres ont donc été murées. Éléments marquants du projet de Perregaux, le vestibule et le frontispice de la façade nord ont été édifiés durant la période de chantier de 1803 à 1806.

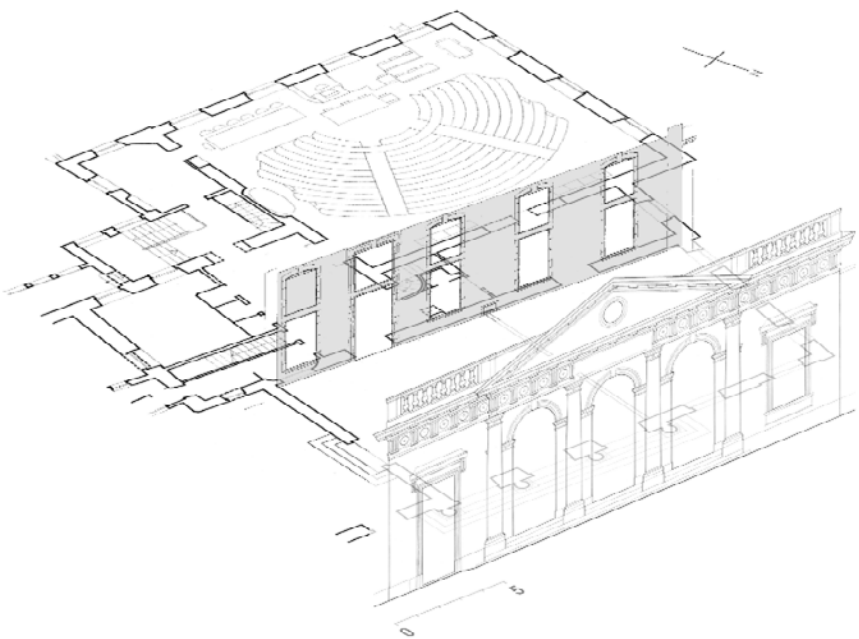

Axonométrie, vue du Nord-Est. Au premier plan la façade monumentale ; au second plan, la façade primitive de Perregaux (Document AAM).

Les analyses du laboratoire romand de dendrochronologie, à Moudon, portant sur 37 morceaux de bois, ont permis de situer les dates des plus importants chantiers survenus sur le site : 1525, 1627 et 1803.

Le bureau Archeodunum, représenté par François Eschbach, archéologue, a quant à lui porté ses investigations sur le sol des différentes pièces du bâtiment Perregaux. Le sol du vestibule, dit " péristyle ", est resté en terre battue jusqu'en 1821. Puis il a été complètement recouvert par un revêtement décoratif composé de petits galets compartimentés et entourés de dalles de calcaire. Ces compartiments sont ornés d'étoiles en mosaïque de galets d'une autre teinte. L'un d'entre eux comporte un écusson vaudois.

Des sols à caractère décoratif aussi fins sont rares dans le canton. On peut signaler ceux des cours du château d'Aubonne (1677) et du château de Prangins (vers 1732-1739). Le sol du vestibule du bâtiment Perregaux est, d'une manière générale, bien conservé.

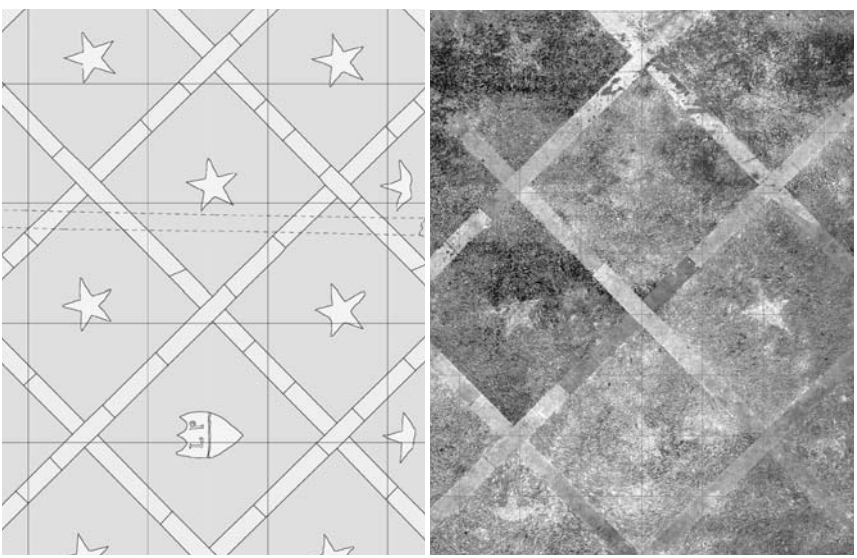

Bâtiment Perregaux - dallage du vestibule (Documents Groupe Archidata).

// REVÊTEMENTS ET DÉCORS

L'atelier Saint Dismas, représenté par Eric-J. Favre-Bulle, conservateur-restaurateur, a porté son analyse sur les revêtements et les décors. À l'extérieur, la découverte d'un fragment de crépi antérieur aux travaux de décrépissage et de recrépissage de 1927 confirme que les façades offraient à l'origine l'aspect d'un crépi beige clair, non peint.

À l'intérieur, aux niveaux inférieurs du bâtiment, des traces de polychromie gothique ont été relevées sur des blocs de molasse et des solives. Aucun fragment du décor de la salle du Grand Conseil, bien documenté par les précédentes campagnes d'investigation qui avaient permis de retrouver des éléments couverts depuis le début du XXe siècle, n'a pu être sauvé.

Au regard du très mauvais état de conservation des fragments demeurés, les restaurateurs estiment qu'aucun élément ne peut raisonnablement être conservé et maintenu visible *in situ*. De nombreux échantillons ont néanmoins été prélevés et documentés.

// ÉTAT STRUCTUREL

Le bureau AIC, représenté par Rodolphe Weibel, ingénieur civil, a constaté que les structures de la partie médiévale sont saines et aptes à supporter des charges nouvelles élevées. Au niveau de l'esplanade, seuls les murs de façade qui surmontent le corps médiéval reçoivent une appréciation nettement positive relativement à leur état structurel, jusqu'au niveau des linteaux. Par contre, le frontispice de la façade principale accuse un fort défaut d'aplomb, dû à une fondation insuffisante dès l'origine. Son éventuelle réinsertion dans une nouvelle structure nécessiterait impérativement un renforcement de sa fondation et un délicat travail de redressement.

// PRISE DE POSITION DES CONSERVATEURS

Après avoir analysé de manière détaillée l'ensemble des résultats d'investigations qui précèdent, Eric Teysseire, conservateur cantonal et le professeur Bernhard Furrer, expert fédéral, tirent pour leur part le bilan suivant[7], prise de position sur laquelle le Conseil d'Etat réserve pour l'instant son appréciation définitive :

> *Symbole d'une époque nouvelle et d'un canton naissant, la façade nord du bâtiment du Grand Conseil est la première manifestation monumentale du néo-classicisme dans le canton de Vaud. Sa valeur historique et symbolique est exceptionnelle. Elle compose, avec la terrasse du château et ce dernier, un site fort et représentatif de la vie cantonale. Elle n'a en outre guère souffert de l'incendie. Même si son état statique nécessite une intervention, sa valeur et son importance sont primordiales.*
>
> *Cette façade donne accès à un vestibule, appelé couramment par convention - mais à tort - péristyle. Le sol de ce dernier est entièrement décoré d'un pavage - ou mosaïque de galets - d'une facture et d'une qualité rares et dont on ne connaît que peu d'exemples dans le canton. Les investigations ont par ailleurs mis au jour, du côté sud de ce vestibule, la façade d'origine du bâtiment du Grand Conseil, qui présente une belle ordonnance et un parfait équilibre. La disparition, à la suite de l'incendie, du fumoir du Grand Conseil avec ses structures rapportées a en outre révélé, non seulement le pavage dont il est fait état plus haut, mais également un espace*

intérieur de très grande qualité. Cet espace, et donc les murs et le sol qui le délimitent, a la même valeur monumentale exceptionnelle que son signe extérieur, la façade.

Au-delà du vestibule, les dégâts de l'incendie sont, à ce niveau du bâtiment, nettement plus importants. Il ne reste en général des murs que leur gros œuvre, l'incendie ayant ravagé l'ensemble des enduits, décors et boiseries intérieures, ainsi que la plupart des encadrements de portes et de fenêtres. De ce fait, les vestiges subsistants n'ont que peu de valeur de témoin.

En revanche, dans le socle de l'édifice, les structures médiévales, soit les murs porteurs et les poutraisons, intactes dans leur ensemble, sont dans un état de conservation remarquablement bon et elles ont conservé tout leur intérêt. Elles témoignent de l'histoire du site et de son occupation successive par des édifices à vocation publique. Bien que plus récente, la grande cave voûtée de l'ancienne monnaie fait également partie intégrante de ces structures de grande valeur.

Les experts tiennent à ce stade à rappeler que leur prise de position porte sur des questions générales et devra être affinée sur divers détails. Par ailleurs, ils rappellent également que tout ce qui n'est pas mentionné ici comme étant d'une grande valeur n'est pas forcément à démolir systématiquement.

En ce qui concerne une nouvelle construction, une extension du futur bâtiment au sud de l'actuel, dans ou sur les terrasses qui le jouxtent, ne paraît pas de nature à altérer le caractère du site de la Cité, dont on sait qu'il a été autrefois beaucoup plus fermé qu'aujourd'hui. Il n'en irait par contre pas de même par rapport à une extension sur son côté ouest. D'une manière générale, la volumétrie et le traitement des parties nouvelles remplaçant les éléments incendiés devront largement tenir compte du caractère de la Cité et de sa silhouette, tout en exprimant leur appartenance à notre temps. Ceci vaut en particulier pour les toitures du nouvel édifice, qui devront être prises en compte à l'égal d'une cinquième façade.

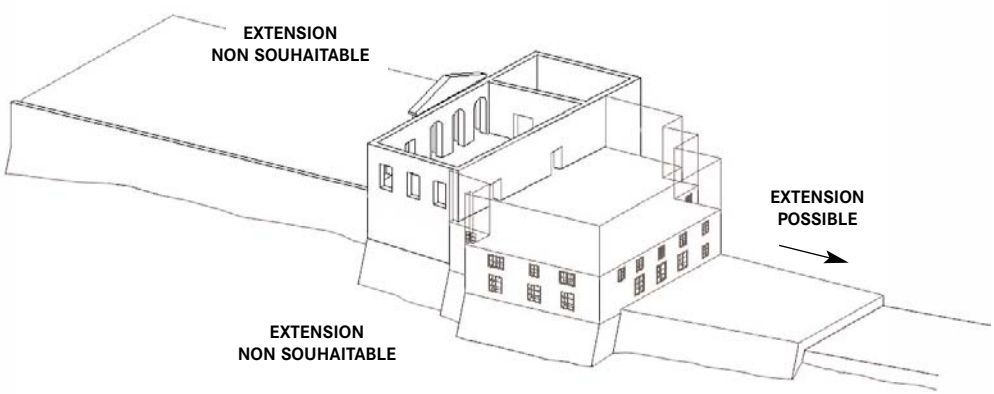

Axonométrie représentant la substance digne de conservation, selon l'avis des conservateurs.

// PROGRAMMATION

En juin 2002 le Conseil d'Etat nomme un comité de programmation chargé d'engager dans les meilleurs délais une large réflexion sur l'avenir du site et ses abords immédiats, afin de permettre aux autorités de lancer rapidement un processus d'assainissement et de reconstruction. Ce comité est composé du Président, du 1er Vice-président, du 2e Vice-président et de la Secrétaire générale du Grand Conseil, de représentants de la Chancellerie d'Etat ainsi que de représentants du Service des bâtiments, monuments et archéologie.

Dans le prolongement de la motion du député Eric Golaz demandant la reconstruction d'une nouvelle salle du Grand Conseil dans le périmètre du bâtiment Perregaux, des recherches typologiques de salles parlementaires ont été menées, en particulier en Suisse. Ces recherches ont été complétées par un travail sur le dimensionnement des salles en fonction de leur typologie - disposition des sièges circulaire, en hémicycle, en arc cintré ou en fer à cheval - ainsi que sur le dimensionnement des places de travail.

Depuis le 23 septembre 2002, date à laquelle le peuple vaudois a adopté le nouvelle Constitution cantonale, on sait que le nombre des députés au Grand Conseil sera fixé à 150. Selon la typologie retenue, l'aire d'une salle moderne et de confort moyen varierait entre 150% et 200% de la surface de l'ancienne salle du Grand Conseil[8].

Exemples typologiques de salles de parlement :
Berne Lucerne
Neuchâtel Soleure
Stockholm Strasbourg

(Sudjic D., *Architecture and Democracy*, Ed.Laurence King Publishing, Glasgow 1999 / Stadlin P, *Les parlements des cantons suisses*, Zug Kalt-Zendher, Suisse 1990).

// CADRE JURIDIQUE

En 1993, avant le lancement du concours d'idées Place du Château - Lausanne et le mandat d'étude complémentaire, un accord oral a été pris entre le Conseil d'Etat de Vaud et la Municipalité de Lausanne pour faire établir un plan d'affectation cantonal permettant de réaliser la nouvelle salle du Grand Conseil sous l'esplanade du Château.

Le secteur est actuellement régi par les documents suivants :

> le règlement concernant le plan d'extension (RPE) de 1942, zone de la Cité,

> le plan directeur sectoriel de la Cité, établi par la Municipalité en 1993 et fixant des objectifs d'aménagement pour le futur,

> le nouveau plan général d'affectation (PGA) actuellement en cours d'examen préalable auprès des services de l'Etat (Enquête publique prévue au printemps 2003).

Aucune planification détaillée n'a été entreprise, par la Ville ou par le Canton, sur le secteur de la Place du Château depuis novembre 1999.

Plusieurs éléments impliquent que l'on se trouve aujourd'hui dans une situation nouvelle :

> l'incendie du 14 mai, qui a détruit la partie supérieure du bâtiment, où se trouvait la salle du Grand Conseil,

> l'acceptation par le Grand Conseil de la motion du député Eric Golaz demandant la reconstruction d'une nouvelle salle du Grand Conseil dans le périmètre du bâtiment Perregaux,

> le résultat des investigations démontrant qu'une intervention sur le site Perregaux, partiellement détruit par l'incendie, est possible,

> la fixation du nombre des députés par la nouvelle Constitution.

Le comité de programmation a l'intention de proposer au Conseil d'Etat de limiter le périmètre de réflexion au bâtiment Perregaux et à ses alentours, en prévoyant un traitement séparé pour l'ancienne Ecole de Chimie et la place du Château.

Le choix de la procédure et de la forme d'attribution d'un mandat d'étude pour la réalisation d'une nouvelle salle du Grand Conseil est régi par la Loi vaudoise sur les marchés publics et le règlement qui l'accompagne. Une décision au sujet de la forme de mise en concurrence devrait être prise par le Conseil d'Etat début 2003, après consultations des milieux concernés.

5 / Forum

Le Conseil d'Etat, représenté par le chef du Département des infrastructures Philippe Biéler, a décidé d'inscrire l'ensemble de la réflexion sur l'avenir du site Perregaux et la reconstruction d'une salle du Parlement cantonal dans le cadre d'une procédure participative, basée sur une large circulation de l'information tout au long des études et des travaux. Il a dès lors décidé la tenue d'un forum le 29 novembre 2002 comme première manifestation de cette démarche d'information et de participation. Ce forum s'appuie essentiellement sur les premières réflexions et investigations menées sur le site Perregaux. Ses objectifs sont les suivants :

> informer à propos des investigations des spécialistes sur le site de Perregaux et de la démarche d'étude envisagée,

> débattre des potentialités et des contraintes du lieu,

> présenter des réflexions et des réalisations menées dans des sites similaires,

> identifier les points de divergence et de convergence relatifs au site Perregaux et lancer une démarche participative durable.

Une centaine de personnes, représentants du monde politique, des autorités de la Ville de Lausanne, de la société civile, des experts et des membres de l'administration cantonale et communale, participent au forum.

Le programme prévoit une visite du site, une matinée consacrée aux présentations et l'après-midi pour des ateliers conduisant à un débat de synthèse.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Pour une documentation plus large à propos de l'histoire de la Cité, le lecteur pourra se référer aux deux ouvrages écrits par Marcel Grandjean, "Monuments d'Art et d'histoire du canton de Vaud", Volumes I et III, Birkhäuser éditions, Bâle 1967 et 1974.

[2] Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude destiné à financer l'étude de rénovation de l'ancienne Ecole de Chimie et une étude générale de réaménagement de la Place du Château à la Cité, mai 1994.

[3] Rapport du jury pour le concours d'idées "Place du château" à Lausanne, mars 1995.

[4] Rapport de la commission d'évaluation pour le mandat d'étude complémentaire "Place du château" à Lausanne, décembre 1997.

[5] Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage pour les travaux sur l'enveloppe du bâtiment Perregaux, un crédit d'ouvrage permettant l'installation temporaire du Grand Conseil au Palais de Rumine, un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan d'affectation cantonal à la place du Château, un crédit d'étude pour la programmation et la réaffectation de l'ancienne Ecole de Chimie, septembre 1999.

[6] Le rapport d'analyse extrêmement fouillé réalisé par Paul Bissegger, "Le Grand Conseil dans tous ses états", Chavannes-Renens, 2002, représente une étude d'un très grand intérêt documentaire à propos de l'histoire du bâtiment Perregaux. On peut consulter ce texte, d'une centaine de pages environ, auprès du SBMA-DINF ou des archives cantonales.

[7] Bilan des investigations & définition des valeurs historiques et architecturales, Association d'architectes P. Mestelan & B. Gachet / J.-B. Ferrari, septembre 2002.

[8] Etude du bureau Farra-Zamboulakis, Recherches typologiques et d'exemples architecturaux, octobre 2002

SITE INTERNET

La démarche participative voulue par le Conseil d'Etat concernant l'avenir du site Perregaux ne s'arrête pas au forum du 29 novembre 2002. Elle se prolongera durant tout le processus d'étude. Le site internet du Département des infrastructures est un moyen pour chacun de suivre l'évolution des réflexions liées au site Perregaux et même d'y participer au moyen de la boîte aux lettres électronique à disposition.

www.dinf.vd.ch/perregaux

SITE PERREGAUX

PLAN NIVEAU DE L'ESPLANADE

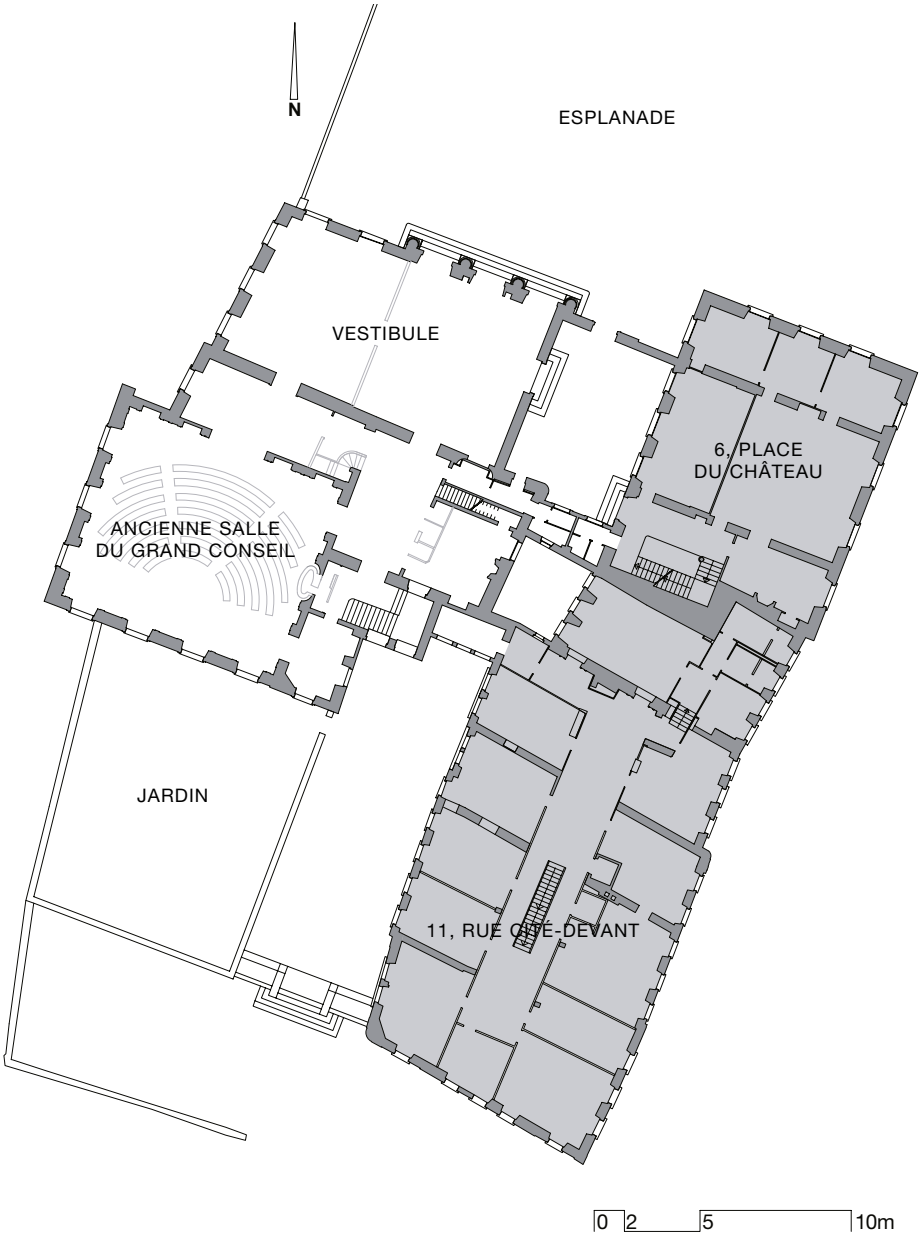

SITE PERREGAUX

PLAN DE SITUATION

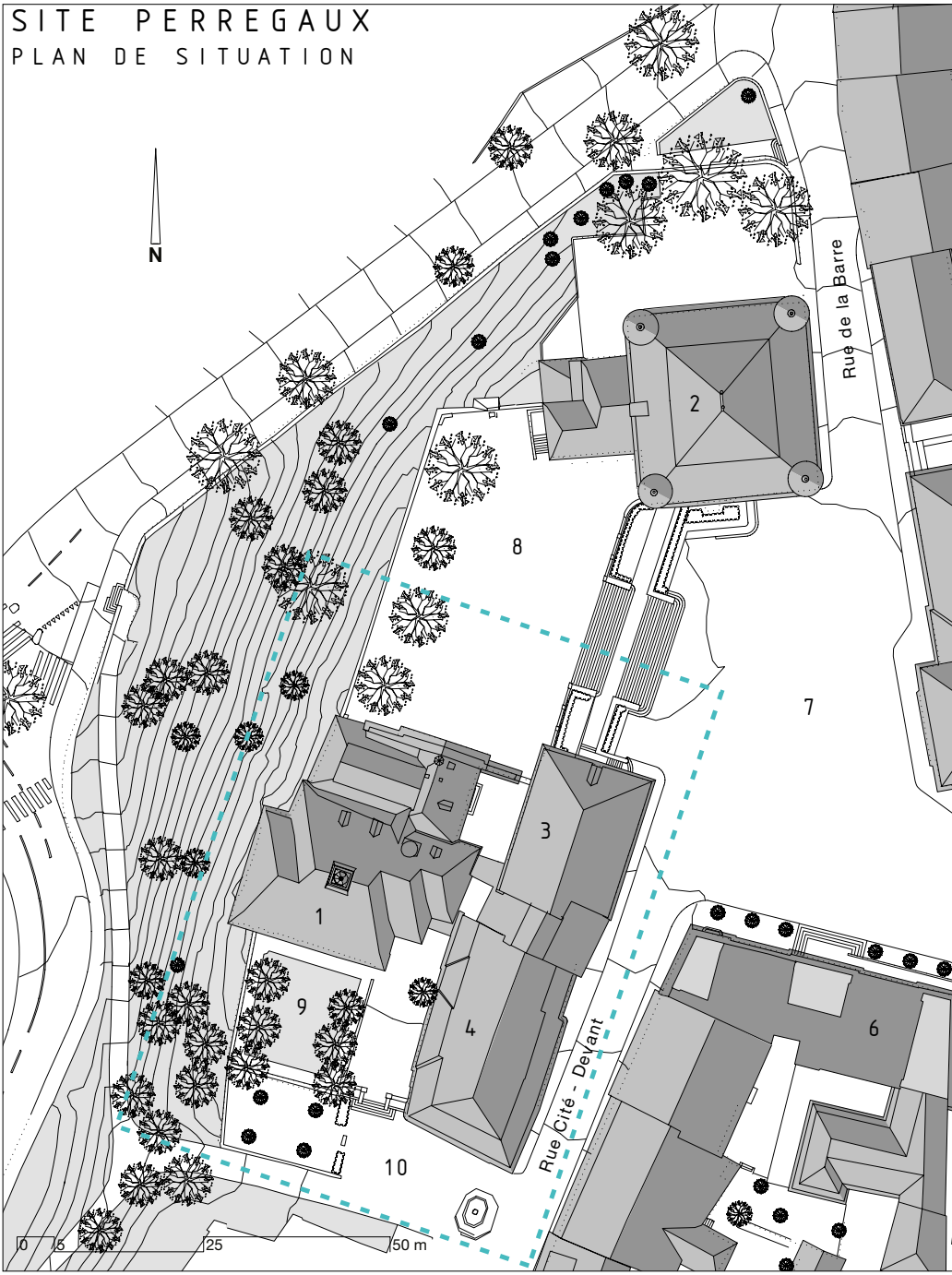

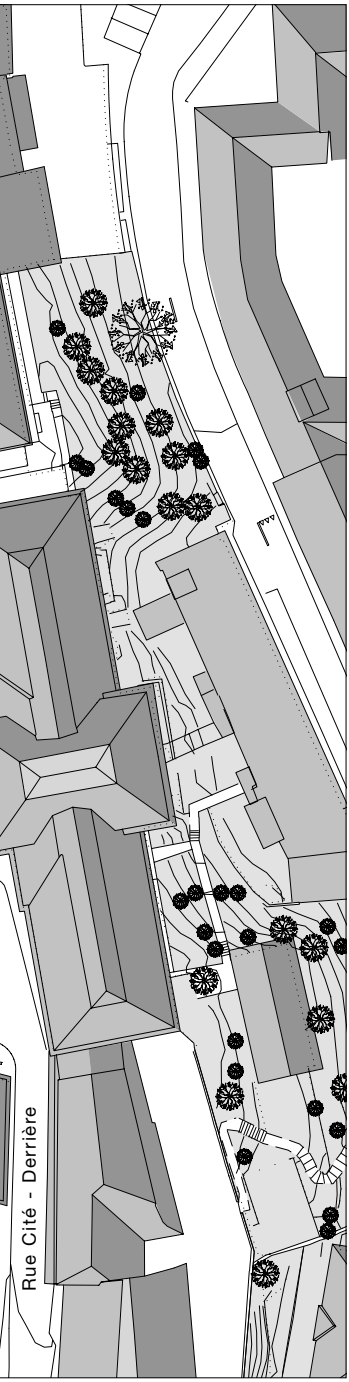

1 / Bâtiment Perregaux
2 / Château Saint-Maire
3 / 6, place du Château
4 / 11, rue Cité-Devant
5 / Ancienne Ecole de Chimie
6 / Préfecture
7 / Place du Château
8 / Esplanade
9 / Jardin Perregaux
10 / Placette A. Bonnard

--- Périmètre d'étude

SITE PERREGAUX

COUPE NORD-SUD

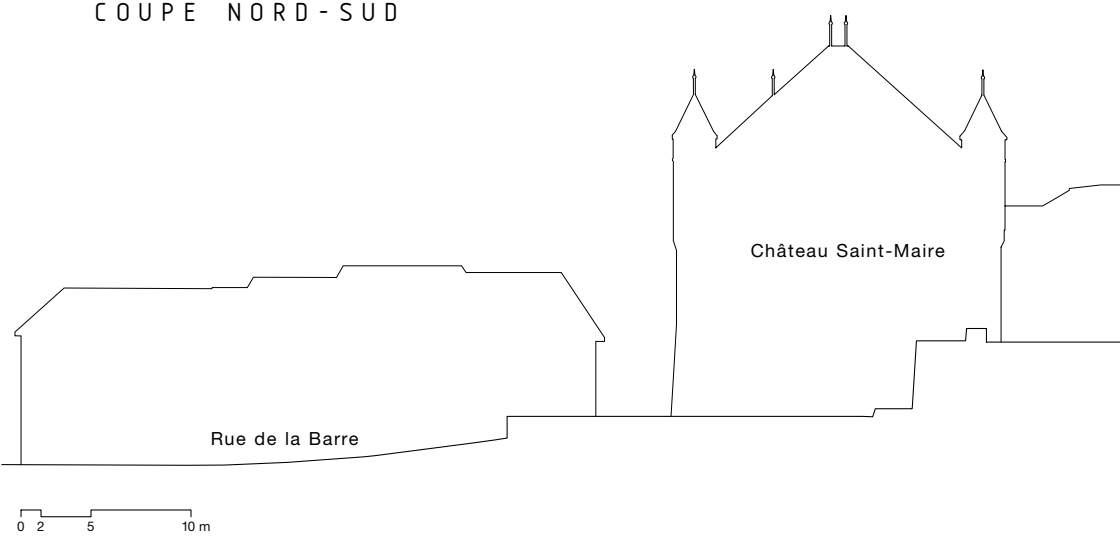

COUPE EST-OUEST

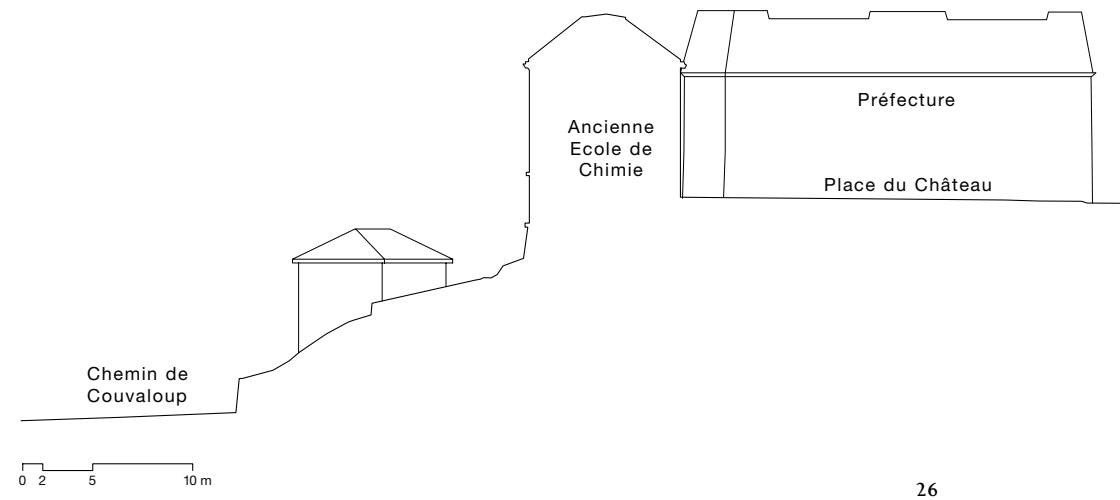

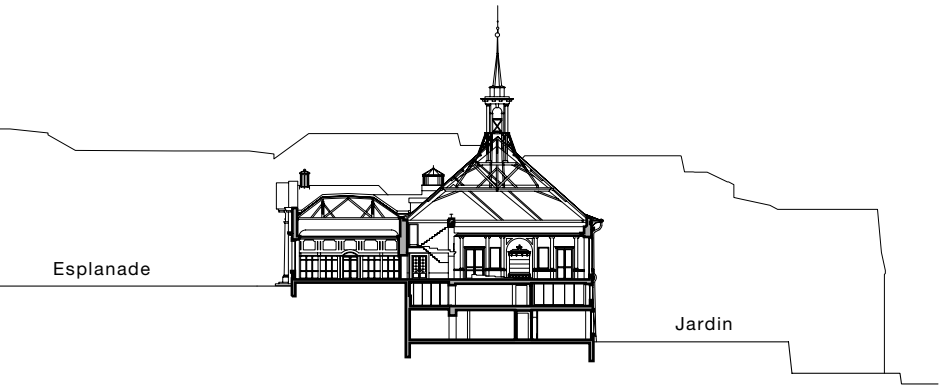
Esplanade
Jardin

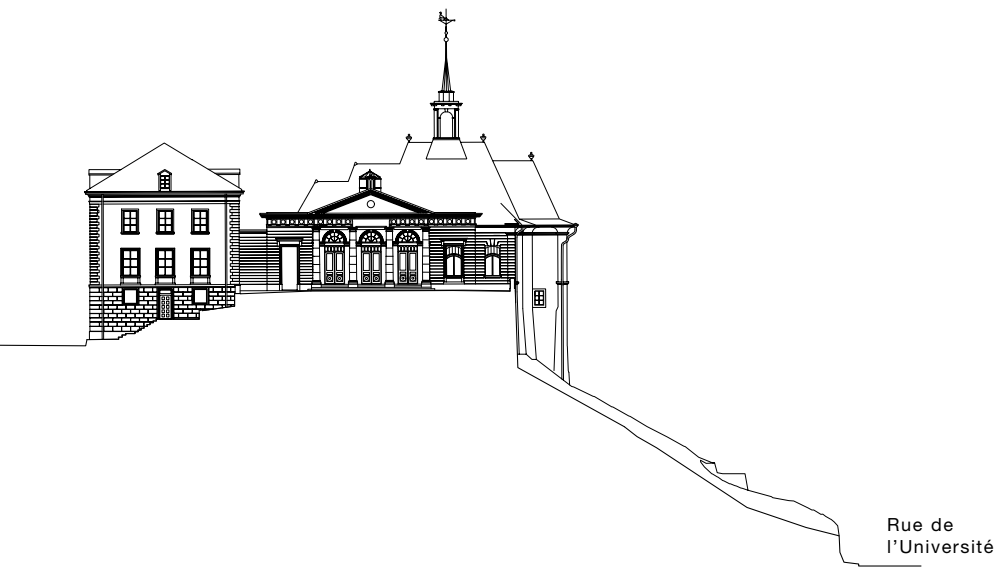
Rue de
l'Université

TABLE DES MATIÈRES

1 / PRÉAMBULE _____ 3

2 / BREF RAPPEL HISTORIQUE _____ 4

3 / DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS _____ 10

4 / ANALYSE _____ 12

5 / FORUM _____ 21

6 / PLANS _____ 23

IMPRESSUM

Editeur : Etat de Vaud, DINF, Service des bâtiments, monuments et archéologie
Rédaction : Ariane Widmer, chef de projet, et Francesco Della Casa, rédacteur en chef de la revue *Tracés*.
Graphisme : Atelier Poisson, Lausanne / Giorgio Pesce et Roberto Muñiz
Impression : Imprimerie Campiche, Oron

NOTES

ARCHEODUNUM SA

ETAT DE VAUD

Novembre 2002